

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

2024.66 – Maison de la Santé - Bail de location – Autorisation signature – Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de Maïche (SISA)

Le Maire de Maïche,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 3 juin 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : Il sera établi un bail de location avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, domiciliée 5 Rue des Boutons d'Or à Maïche, pour la mise à disposition de locaux professionnels situés à la Maison de santé – 5, rue des Boutons d'Or à Maïche à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 19 août 2024

Le Maire,
Régis LIGIER

**Pour le Maire absent,
l'adjoint,**

Constant CUCHE,
Adjoint au Maire



Accusé réception Préfecture le 22 août 2024
Publié sur le site internet le 22 août 2024